



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal  
Séance du 29 septembre 2023  
Convocation du 22 septembre 2023

Séance ordinaire

Membres en exercice : 27  
Présents : 19  
Absents Excusés Représentés : 5  
Absents Excusés : /  
Absents : 3

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ.

Etaient absents excusés représentés : Mrs Mmes Michel COURTECUISSÉ représenté par Geneviève LECLERCQ – Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Stéphanie LEMAIRE représentée par Pascaline VITELLARO – Angélique DHINNIN représentée par Alain MENSION – Sébastien MANCHE représenté par Karine SKOTAREK.

Etaient absents excusés : /

Etaient absents : Aurélie PETIT – Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD.

**DCM\_20230929-13 - Personnel communal : Adhésion au Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) Petite Enfance Animation**

Les collectivités territoriales et certains établissements publics peuvent adhérer à un GEIQ.

Le GEIQ permet à ses structures adhérentes de trouver des solutions au manque récurrent de main-d'œuvre qualifiée en pariant sur le potentiel des personnes éloignées de l'emploi en les qualifiant, en leur donnant une expérience professionnelle réussie et en visant une sortie vers un emploi durable.

Le GEIQ vise à :

- permettre aux salariés d'acquérir une qualification reconnue et une réelle expérience professionnelle validée par des périodes en entreprises débouchant sur un emploi ;
- répondre aux besoins des entreprises adhérentes par le recrutement d'un personnel formé spécifiquement à leurs métiers.

L'adhésion au GEIQ Petite Enfance Animation permettrait la mise à disposition par le GEIQ d'un(e) salarié(e) au sein de la commune, par le biais de la signature d'une convention.

Le/la salarié(e) en question sera rémunéré(e) directement par le GEIQ. Il est précisé que l'adhésion au GEIQ implique le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 100 euros ainsi que la facturation des heures réalisées en entreprise.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'intention d'adhésion au GEIQ Petite Enfance annexée à la présente
- d'autoriser M. le Maire à payer la cotisation annuelle
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision, notamment les conventions de mise à disposition établies par le GEIQ

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance  
1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Karine SKOTAREK

Le Maire,  
Alain MENSION

*Publié sur le site internet le 03 octobre 2023*



## INTENTION D'ADHESION AU GEIQ PETITE ENFANCE

### Informations de l'adhérent

MAIRIE de RAIMBEAUCOURT

Nom :

Email :

Téléphone :

Numéro et rue :

Ville : .....

Code postal : .....

### Engagements de l'adhérent

J'ai l'intention de vouloir adhérer au GEIQ PETITE ENFANCE ANIMATION et m'engager à payer ma cotisation dans le cadre de mon adhésion.

Le montant de la cotisation est de 100 Euros , payable par virement bancaire.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom Prénom, Qualité

Signature

Geiq Petite Enfance-Animation  
27 Rue Courmont  
59 000 Lille  
Tel : 03 20 85 96 41  
Courriel : samorteba@gmail.com  
SIRET : 884 970 435 000 19